CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Reprise de séance virtuelle additionnelle

21 juin 2022

**Rapport de la reprise de séance virtuelle additionnelle
de la 59e Réunion du Comité permanent**

**Mardi 21 juin 2022**

**13:00 – 13:30 Séance plénière du Comité permanent**

1. Le Président du Comité permanent ouvre la séance et, à sa demande, le Secrétariat confirme que les membres présents constituent un quorum.

2. La Chine déclare que la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) aura lieu du 5 au 13 novembre 2022, sous forme hybride, à Wuhan, Chine et à Genève, Suisse. La Chine couvrira les coûts relatifs aux deux lieux de réunion. Il s’agit d’une décision finale, la modalité hybride étant la meilleure solution pour répondre aux besoins de toutes les parties. La Chine remercie le Comité permanent et son Président, la Secrétaire générale et le Secrétariat ainsi que le Gouvernement de la Suisse pour son appui qui comprend l’utilisation à titre gracieux du Centre international de conférences de Genève (CICG). Cette solution permettra une session réussie, inclusive, ambitieuse et pratique de la COP14.

3. La Secrétaire générale remercie le Président du Comité permanent et les délégations de la Chine et de la Suisse dont les efforts ont permis d’aboutir à cette solution. Elle confirme que le Secrétariat a visité le Centre international de conférences de Genève et qu’il met tout en œuvre pour prendre les dispositions nécessaires. Il collabore également avec la Chine en vue de réviser le mémorandum d’accord et travaillera avec la Suisse pour ce qui concerne les visas et toute autre question pertinente. Dans les discussions avec la Chine, il a été précisé que la modalité hybride comprendrait la cérémonie d’ouverture, un segment de haut niveau et quelques activités parallèles ainsi que l’exposition de la Chine sur les zones humides qui seront gérés de manière virtuelle à Wuhan, tandis que les négociations et d’autres aspects de la COP14 auront lieu en présentiel à Genève.

4. La Suisse remercie la délégation de la Chine et se réjouit de poursuivre sa collaboration à l’organisation de la COP14.

5. La Suède a invité le Comité permanent, et en particulier son Sous-groupe sur la COP14, à envisager que la 60e réunion du Comité permanent (SC60) puisse se tenir au siège du Secrétariat à Gland le 4 novembre afin de minimiser la pression sur le temps limité disponible sur le site de la COP.

6. À la question posée par Maurice concernant la modalité hybride, le Président précise que l’accès virtuel sera limité aux participants sur le lieu de réunion de Wuhan.

7. La Belgique, Maurice, la Suède et la Suisse interviennent dans la discussion.

**Décision SC59/2022/2-01 : Le Comité permanent décide que la COP14 aura lieu entre le 5 et le 13 novembre 2022, sous une forme hybride, à Wuhan (Chine), au East Lake International Conference Center (ELICC) et à Genève (Suisse) au Centre international de conférences de Genève (CICG). La Chine couvrira les coûts des deux lieux de réunion.**

**Décision SC59/2022/2-02 : Le Comité permanent demande à la Chine, en tant que pays hôte de la COP14, au Sous‑groupe du Comité permanent sur la COP14 et au Secrétariat d’accélérer les préparatifs et demande en outre au Secrétariat de jouer un rôle proactif dans la coordination et l’organisation des activités au CICG, en consultation avec la Chine.**

**Autres questions**

8. La Secrétaire générale, répondant aux questions sur le rapport final de la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent, confirme qu’il sera bientôt envoyé aux membres du Comité permanent puis à toutes les Parties.

9. À la question posée par une Partie sur les coûts éventuels de l’organisation de la COP15, le Secrétariat note qu’après la COP14, les besoins des sessions de la Conférence des Parties et les coûts pourraient être communiqués aux Parties intéressées, sur demande.

10. Le Président du Comité permanent, rappelant que la Secrétaire générale quitte le Secrétariat de la Convention à la fin de son deuxième mandat et que son poste restera vacant tant que le processus de recrutement du prochain Secrétaire général ne sera pas conclu, le Comité de sélection a demandé à M. Jonathan Barzdo de remplir le rôle de Secrétaire général par intérim.

11. Concernant les dates, la Secrétaire générale informe les participants que son mandat prend fin le 21 août et qu’avec les journées de congé qu’il lui reste à prendre, elle quittera le Secrétariat le 29 juillet et M. Barzdo prendra ses fonctions le 2 août 2022.

12. Le Président remercie les participants et le Secrétariat et prononce la clôture de la Réunion.